

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 septembre 2016

**Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE**

N° 11

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 29/09/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2016 (accusé de réception du 28/09/2016)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Réalisation de formations à la langue bretonne
Création d'un nouveau groupement de commandes**

Afin que les agents de la ville de Quimper, de Quimper Communauté et du CCAS puissent bénéficier d'une formation à la langue bretonne homogène, il est proposé de créer un nouveau groupement de commandes.

Depuis plusieurs années, des formations à la langue bretonne sont proposées aux agents de la ville de Quimper, donnant ainsi davantage de visibilité à la langue bretonne dans l'espace public.

Dans un souci d'homogénéité de l'apprentissage de la langue bretonne, un groupement de commandes avec le CCAS et Quimper Communauté a été créé par délibération du conseil municipal, en date du 8 février 2013. Une convention constitutive en définit les modalités de fonctionnement du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2016.

Dans le cadre d'une nouvelle politique culturelle et linguistique bretonne volontariste, une attention accrue est portée à la formation à la langue bretonne des agents de la ville de Quimper et plus spécialement ceux en contact avec les usagers.

La durée de mise en œuvre de la convention constitutive du groupement de commandes arrive à échéance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de constituer un nouveau groupement de commandes avec le CCAS et Quimper Communauté

2 - d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.